

Vrai / Faux – Qualité des eaux de baignade

● **VRAI : Les eaux de baignade à Saint-Jean-de-Luz sont contrôlées rigoureusement chaque jour en été.**

✓ Chaque plage fait l'objet d'un **suivi quotidien** 7j/7 sur la période estivale (mi-mai à mi-septembre) par la CAPB et la Ville : analyses bactériologiques rapides, modélisation numérique et prise en compte de facteurs météorologiques (pluviométrie, houle, vent).

Ces résultats sont publiés en toute transparence sur le site internet de la commune, via un QCODE affiché en entrée de plage, et sur l'application KALILLO en continu.

● **VRAI : La majorité des eaux de baignade sont classées en « excellente qualité ».**

✓ La surveillance systématique indique que les plages du littoral Luzien obtiennent des résultats conformes aux normes de qualité, validés par les analyses réglementaires et le classement de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

● **FAUX : « Les égouts débordent continuellement dans l'océan au Pays Basque. »**

✗ Il est vrai que **des débordements peuvent survenir lors de pluies intenses**, mais ce n'est **pas un phénomène systématique ni permanent**. De plus, lorsque des rejets se produisent, ils sont **fortement dilués et encadrés** (bassin tampon, séparation des réseaux eau usée/pluviale, etc.).

● **FAUX : « Les stations d'épuration sont obsolètes. »**

✗ Contrairement à cette idée reçue, **la quasi-totalité des 117 stations d'épuration de l'agglomération sont conformes aux normes européennes**. Un petit nombre d'entre elles est en modernisation pour améliorer encore le traitement des pollutions (augmentation de population, réduction des nutriments, etc.).

Après la création de la nouvelle station d'épuration de Saint-Pée-sur-Nivelle mise en service en 2025 et dont les travaux ont coûté près de 9,5 millions d'euros afin de renforcer les capacités de stockage, de traitement et de stopper les déversements dans la Nivelle, les travaux de la station d'épuration de Saint-Jean-de-Luz débute en ce mois de février 2026.

● **FAUX : « La qualité des eaux de baignade se détériore chaque année. »**

✕ Les données montrent que les plages sont **depuis longtemps classées en « bon » ou « excellent »** par l'ARS, et que **les améliorations réglementaires et techniques** ont plutôt tendance à améliorer la qualité.

⚠ **MISE EN GARDE / PARTIELLEMENT VRAI : « La baignade peut parfois entraîner des problèmes de santé. »**

👉 Il est vrai que **tout contact avec de l'eau peut comporter un risque sanitaire** si la qualité est ponctuellement dégradée (présence de bactéries ou virus indicateurs comme E. coli et entérocoques). Cependant, les contrôles permettent de **fermer les plages de baignade avant un risque avéré** pour protéger les usagers.

La révision en cours de la directive « Eaux de baignade » devrait intégrer des évolutions dans la détection des sources de pollutions (bactéries, virus, PFAS etc). Ces modifications réglementaires seront intégrées dès leur adoption.

● **MISE EN CONTEXTE : Ce n'est pas seulement l'assainissement qui influence la qualité de l'eau.**

⚡ Les épisodes de fortes pluies intensifient le **ruissellement** des bassins versants (rivières comme la Nivelle ou Untxin) vers la mer, ce qui peut transporter des polluants et **dégrader temporairement** la qualité de l'eau, indépendamment des systèmes d'assainissement.

📌 **Éléments de pédagogie**

✓ **1. Transparence et information en temps réel**

✓ Grâce à l'application **Kalilo**, chacun peut consulter la qualité des eaux (drapeau, résultats, origine des alertes). Cette information actualisée rend le suivi plus accessible et transparent pour les usagers.

✓ **2. Investissements techniques importants**

✓ La CAPB investit massivement (réseaux séparatifs, bassins tampon, rénovation des stations) pour réduire les risques de pollution, bien au-delà des obligations réglementaires.

✓ **3. Méthodes de suivi modernisées**

✓ L'introduction de modèles numériques et d'analyses avancées permet une prévision plus rapide et précise de la qualité de l'eau que les méthodes classiques.

✓ **4. Une action coordonnée ville – agglomération – État**

✓ Le maire, en tant qu'autorité sanitaire locale, et la CAPB, en tant que gestionnaire de la compétence « eau », travaillent de concert avec l'ARS pour des décisions éclairées et rapides en cas de risques sanitaires.

**Projet de création (relocalisation) de la nouvelle
station d'épuration d'Archilua à Saint-Jean-de-Luz**

Contexte et raison du projet

- La **station d'épuration actuelle d'Archilua** a été construite au début des années **1980** et mise en service en **1984**.
- Elle a **atteint ses limites de capacité**, surtout en périodes de fortes pluies.
- Elle est également **menacée par le recul du trait de côte**, ce qui pose des risques pour son fonctionnement et sa pérennité.

👉 Pour ces raisons, la **Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB)** a décidé de **relocaliser et moderniser cette station** afin de répondre aux besoins actuels et futurs du territoire.

Objectifs principaux du projet

1. **Construire une station d'épuration moderne** conforme aux normes en vigueur (notamment celles de l'Union Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines).
2. **S'éloigner du littoral** pour éviter les problèmes liés à l'érosion côtière.
3. **Améliorer la qualité du traitement des eaux** et ainsi contribuer à la protection des milieux naturels et des zones de baignade.
4. Adapter la capacité à une **charge d'environ 75 000 Equivalent-Habitants (EH)** — c'est-à-dire la capacité de traitement prévue pour la nouvelle installation.

Ce que prévoit concrètement le projet

- ✓ **Déplacement de la station d'épuration** vers une zone plus en retrait du littoral.
- ✓ **Reconfiguration des réseaux de collecte** des eaux usées en amont.
- ✓ **Création d'un bassin de stockage** des eaux usées en cas de fortes pluies.
- ✓ Intervention potentielle future pour **raccorder aussi la station de Guéthary** à cette nouvelle unité (selon les documents d'enquête publique).

Concertation et enquête publique

Le projet a fait l'objet de différentes démarches d'information et de consultation :

Concertation préalable

- Une **concertation publique** a eu lieu entre **août et septembre 2023**, permettant aux habitants de donner leur avis, poser des questions et proposer des idées.

Enquête publique

- Une **enquête publique unique** s'est déroulée du **26 mai au 27 juin 2025**, permettant au public de consulter le dossier, poser des questions et formuler des observations.

- Cette enquête concerne :
 - l'autorisation environnementale,
 - la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
 - la déclaration d'utilité publique du projet,
 - et une demande de dérogation à la loi littoral.

👉 Le **rapport et les conclusions** du commissaire-enquêteur sont disponibles en consultation (notamment en mairie et en préfecture).



Enjeux environnementaux et réglementaires

Le projet s'inscrit dans une démarche visant à :

🌱 **Respecter les normes environnementales et réglementaires françaises et européennes**

🌊 **Préserver le littoral et anticiper les effets du changement climatique (érosion, montée des eaux)**



Assurer une infrastructure adaptée à l'évolution démographique et urbaine



Améliorer la qualité des eaux de baignade et des milieux naturels



Technologie de traitement des eaux usées

Les documents publics du dossier de projet ne détaillent **pas explicitement la technologie précise** qui sera utilisée (par exemple type de filière biologique, usage de membranes, etc.).

L'enquête publique et les documents techniques montrent cependant deux points importants :



1. Traitement plus performant et conforme aux normes européennes

- La nouvelle installation visera à **améliorer significativement la qualité de traitement des eaux usées**, notamment pour réduire les charges polluantes et respecter la **directive européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines**.
- Une étape de **traitement tertiaire avec désinfection (par exemple UV)** est prévue pour améliorer la qualité du rejet et réduire l'impact sur les zones de baignade.



2. Un contexte technique probable de filière biologique moderne

Même si les documents de consultation publique ne précisent pas la technologie exacte retenue, les stations modernes de cette capacité ($\approx 75\,000$ équivalents-habitants) utilisent fréquemment l'une des technologies suivantes pour répondre aux normes environnementales :

✓ **Filière boues activées** étendue (activated sludge) avec traitement biologique des matières organiques et nutriments (azote, phosphore) — très répandu en France.

✓ **Traitement tertiaire** avec désinfection (ultraviolet, par exemple) pour protéger les milieux récepteurs et les zones de baignade.

✓ Technologies complémentaires (MBR, SBR, ou biofilm) pourraient être intégrées selon les performances exigées par l'autorisation environnementale et le cahier des charges final (ce qui est courant pour les installations de cette taille, bien que non spécifiquement confirmé dans les documents publics consultés).

👉 Ces technologies sont des standards pour ce type de projet de station d'épuration, visant un **meilleur traitement des polluants et une gestion efficace des boues et des débits**.

Coût financier de l'opération

Le **marché de conception-réalisation** pour la construction de la nouvelle station d'épuration (études + travaux) a été **attribué pour environ 27,8 millions d'euros**. Cette somme couvre :

- ✓ la **conception** de la nouvelle installation
- ✓ la **construction** de la station
- ✓ la **démolition** de l'ancienne étape d'épuration
- ✓ les aménagements associés (bassins, réseaux, etc.)

Ce montant a été attribué à l'entreprise **DEGREMONT FRANCE** dans le cadre d'un marché public lancé par la **Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB)**.



En résumé

➡ Il s'agit de **déplacer et moderniser** la station d'épuration d'Archilua, qui est devenue dépassée et vulnérable face aux phénomènes naturels.

➡ Le projet vise à construire une **nouvelle station plus performante**, plus sûre et conforme aux normes, avec une **capacité de traiter jusqu'à 75 000 EH**.

➡ **Des consultations publiques, des réunions et une enquête publique ont été organisées** pour impliquer la population et respecter les procédures réglementaires.

✓ **Coût** : ~ **27,8 M€** pour la conception et la construction de la nouvelle station et la démolition de l'ancienne.

✓ **Technologie** : installation plus performante basée sur des procédés biologiques modernes, avec filtrations et **traitement tertiaire (désinfection)** pour garantir la qualité des rejets.

✓ **Objectifs** : conformité réglementaire, capacité adaptée à l'évolution démographique, protection du littoral et des zones de baignade.